



la lettre d'infos

n° 17 – décembre 2017

édito

Cher(e)s habitant(e)s des Barils,

La dix-septième lettre d'infos que je suis heureux de vous proposer vous montrera que 2017 fut une année importante pour nous tous puisque bon nombre de projets que nous avons travaillés en amont deviennent une réalité. L'année qui s'achève fut également riche en événements politiques qui ont suscité beaucoup d'intérêt en France et ailleurs. Pour ma part, je serai toujours particulièrement attentif au sort réservé aux communes rurales et par conséquent à celui des Barils. Supprimer une taxe, c'est bien, surtout si elle est injuste et on ne peut que souscrire à ce principe. Mais même si l'État s'est engagé à compenser à l'euro près la taxe d'habitation, cela peut devenir rapidement pour nous une perte d'autonomie financière. Tout au long des années précédentes nous avons déjà perdu de nombreuses compétences au profit des intercommunalités et nos participations se sont accrues. Bien sûr, je suis attaché au principe de solidarité mais je le suis également à celui de réciprocité et il ne faudrait pas que nos villages se sentent délaissés par rapport aux villes. Quoi qu'il en soit et quels que soient les moyens dont nous disposerons à l'avenir nous continuerons avec les autres élus à travailler sans relâche à la préservation des Barils, à la cohésion et au bien-être de ses habitants et à la mise en place de projets innovants. Cette lettre d'infos en est l'illustration.

En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver le 14 janvier 2018 à l'occasion de la cérémonie des vœux, je vous souhaite de belles et chaleureuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous,
Philippe Obadia



Infos Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mardi de 16 h 00 à 18 h 30

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 30

Pendant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée les **mardis 26 décembre et 2 janvier et les vendredis 29 décembre et 5 janvier. Ouverture exceptionnelle le 31 décembre de 11 à 12 heures pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.**

Madame Vallon, secrétaire de Mairie
Tél. 02 32 60 21 90

E-mail : mairielesbarils@orange.fr
Site : www.lesbarils.fr

Maire : 06 43 50 47 54
E-mail : philippeobadia@outlook.fr

Une nouvelle version du site est disponible. Il est régulièrement remis à jour et vous y retrouverez l'essentiel des informations concernant notre commune.



La vie aux Barils

RÉUNION PUBLIQUE DE MI-MANDAT

Comme convenu, le Maire a organisé en mars 2017 une réunion publique de mi-mandat. Cet exercice démocratique a permis de faire le point sur les réalisations et les projets mis en place par l'équipe municipale depuis trois ans. Pour ce faire, la profession de foi de 2014 a été distribuée aux participants et Philippe Obadia est revenu sur chaque proposition en mettant en avant les réalisations et en n'omettant pas d'expliquer les difficultés rencontrées dans tel ou tel domaine, tout en donnant les grandes lignes de ce que la municipalité comptait proposer d'ici la fin du mandat.

COMMUNICATION

Partant du principe qu'il faut sans cesse penser à rendre sa communication plus efficace, la commune a choisi de communiquer autrement. Certes le courrier sera toujours distribué dans les boîtes aux lettres pour celles et ceux qui n'ont pas internet. La Mairie envoie désormais les informations sur les boîtes mails des habitants qui ont répondu favorablement à sa sollicitation. Si vous souhaitez rejoindre notre liste d'adresses, le formulaire est disponible sur le site.

LA CHORALE DE-CI DE-LÀ

La chorale répète tous les jeudis soir dans la salle Maurice Durey. Pour nous remercier de notre accueil, elle nous a offert ce printemps un très beau concert. La très nombreuse assistance a pu apprécier la variété de son répertoire. La chorale compte désormais un habitant de notre commune parmi ses membres, ce qui justifie donc son nouveau nom : La chorale des Barils !



CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche 16 avril 2017

De très nombreux enfants, accompagnés de leurs parents et de leurs grands-parents se sont retrouvés à la Maison des Barils pour participer, à l'invitation de la municipalité à la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques. Très tôt dans la matinée, Philippe Obadia et Gilles Martin avaient caché des centaines d'œufs dans les moindres recoins du jardin. Dès 10h30, on a assisté à une véritable envolée de moineaux et il n'a pas fallu une demi-heure aux enfants pour remplir leurs paniers. Ensuite, tous les participants se sont retrouvés



sous la véranda de la Maison des Barils autour d'une collation préparée par Mauricette.



SIGNATURE DU PROTOCOLE « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le protocole de « Participation citoyenne » a été signé le vendredi 30 juin entre le Sous-Préfet de Bernay, Monsieur Philippe Laycuras et le Maire des Barils, Philippe Obadia.

Ce dispositif, comme cela avait été expliqué aux Barilois en début d'année par le Lieutenant Zago à l'occasion d'une réunion publique, consiste à faire participer la population à la sécurité de leur propre environnement avec l'appui et sous le contrôle des forces de l'ordre. Il est mis en œuvre dans un cadre partenarial entre le Sous-Préfet, le Maire et les services de la Gendarmerie et s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre tout type d'incivilités. Deux référents s'étaient proposés, l'un pour une partie du bourg, Madame Laëtitia Jourdain, l'autre pour le hameau La Forêt, Monsieur Patrick Vallon.



Dans son discours, Monsieur le Sous-Préfet a félicité les deux référents, citoyens qui s'engagent pour contribuer à l'amélioration de la sécurité des habitants ainsi que la Gendarmerie pour son courage et son action de tous les jours sur le terrain.

LES BARILS-LOISIRS

L'assemblée générale s'est tenue le 1^{er} décembre. À cette occasion le bureau a été renouvelé. Bruno Triboy a été élu à l'unanimité Président du Comité des Fêtes.



DÉMONSTRATION DE VOL D'UN DRONE

Pour remercier toutes les personnes qui ont apporté leur soutien financier et leur solidarité suite au vol de leur matériel audiovisuel en décembre 2016, la société Eye Eure Productions basée à Saint-Christophe-sur-Avre a proposé une démonstration de vol d'un drone le

samedi 27 mai à la Maison des Barils. À cette occasion de très belles photos des Barils vues du ciel ont été prises.



MAISON MÉDICALE DE BOURTH

Notre commune a répondu positivement à la demande de Monsieur le Maire de Bourth sollicitant notre participation financière destinée à un cabinet de recrutement chargé de trouver un nouveau médecin généraliste. Les élus des Barils soutiennent pleinement Jacky Vivier d'autant plus que la maison médicale de Bourth assure un service indispensable à nos habitants. Les communes de Mandres et de Pullay ont eu la même position. Par conséquent, le Conseil Municipal a accordé le montant sollicité par Monsieur le Maire de Bourth, soit 2000 euros.

COURS DE DANSE COUNTRY À LA MAISON DES BARILS

Depuis septembre le club country road 61 propose des cours de country le vendredi à 19 heures. Pour mémoire, cette activité a été mise en place spécialement pour les habitants des Barils qui étaient très intéressés par l'initiation qui leur avait été proposée.

Cotisation : 30 euros par trimestre.



14 JUILLET

Après une cérémonie aux monuments aux morts, les habitants des Barils se sont retrouvés dans les jardins de la Maison des Barils autour d'un cocktail offert par la municipalité. Le directeur de Center Parcs, Lars Hallier, qui avait répondu positivement à notre invitation en a profité pour donner des informations sur l'évolution du domaine qui fêtera ses 30 ans l'année prochaine. Le Maire, après avoir fait quelques annonces en a profité pour remercier les élus de leur investissement, en particulier ses adjoints, Patrick Pauchet et Patrick Joubert ainsi que Madame Vallon pour la qualité de son travail et son investissement. Ce moment festif s'est achevé par le désormais traditionnel lâcher de ballons.

LE TEMPS D'UNE SAISON

La fin de l'année a été marquée par l'installation d'une boutique itinérante à la Maison des Barils. Annick Perrotin et toute l'équipe de son association ont réussi à rassembler en un seul lieu des artisans passionnés : un vitrailliste, des photographes, une créatrice de bijoux, un créateur de fer forgé, une bergère, un créateur de bougies, une artiste peintre, un sculpteur et une confiturière. Nous ferons un compte rendu détaillé de cet événement dans la prochaine lettre d'infos.





Pour que la traditionnelle fête des Barils perdure, Philippe Obadia, avait accepté de reprendre provisoirement la présidence de l'association Les Barils-Loisirs en s'entourant d'une équipe d'élus et de bénévoles. Pari réussi au regard de la fréquentation et de l'ambiance particulièrement chaleureuse qui régnait aux Barils en ce dimanche de fête.



Selon les organisateurs il est important de proposer des activités variées, aussi bien traditionnelles qu'innovantes, qui touchent des publics différents, chacun venant chercher aux Barils ce qu'il aime ou ce qu'il souhaite découvrir. Ainsi, le vide-greniers, le spectacle interactif de danse country du club country road 61, l'exposition de peinture de Joël Saliou, et la buvette ont connu un vif succès. Cette année

une tombola était organisée avec de nombreux lots à la clé, grâce aux dons d'entreprises locales dont la première d'entre elle, Center Parcs, avec un séjour offert dans un parc de l'hexagone. Dans la matinée, la bannière restaurée de Notre-Dame des Barils avait été présentée à l'assistance au début de la messe de la fête patronale, restauration rendue possible par une subvention de la municipalité et de Bruno Le Maire.

La veille, l'association Bien vivre aux Barils avait proposé la projection du film *Demain*, suivi d'un débat qui a permis aux très nombreux participants, venus de tous les coins du canton et d'ailleurs, de revenir sur le film et de partager leurs expériences pour préserver l'environnement au quotidien.



Un grand merci à tous les intervenants mais surtout à Dominique, Francine, Françoise, Laëtitia, les deux Alain, Bruno, Denis, les deux Patrick, Jean-Pierre pour leurs idées et leur dynamisme. Ils ont contribué très largement à la réussite de ces beaux moments festifs, ludiques et culturels.



Les Barils-Loisirs remercie particulièrement nos généreux donateurs qui ont permis d'offrir des lots de qualité pour la tombola : **Center Parcs, Intermarché et Bricomarché de Verneuil, Auberge des Barils, Joël Tranchant, Atelier gourmand de Crulai, Ferme du Louvier, Transports Triboy, SARL des Chesnots de Gournay-le-Guérin, Jouéclub de L'Aigle, Bourgeois de Bourth, Marché du vin de L'Aigle, Jardinerie Baobab de L'Aigle, Françoise et Patrick Pauchet.**

BIBLIOTHÈQUE

Elle sera réaménagée au premier étage de la Mairie. Ouverture le mardi de 16 heures à 18h30, le vendredi de 17 heures à 19h30 et le mercredi après-midi.

MAISON DES BARILS

Ouverture à la demande avec la possibilité d'organiser des événements culturels, ludiques et sportifs. Prix de la location: 40 euros la journée (gratuit pour les associations de la commune).

SALLE MAURICE DUREY

NOUVELLES CONDITIONS DE LOCATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2018

WEEK-END

Du 1^{er} octobre au 15 mai : 210 euros

Du 16 mai au 30 septembre : 180 euros

JOURNÉE OU SOIRÉE EN SEMAINE

Du 1^{er} octobre au 15 mai : 100 euros

Du 16 mai au 30 septembre : 95 euros

DEMI-JOURNÉE EN SEMAINE :

50 euros

LOCATION DE LA VAISSELLE :

30 euros (gratuit pour les habitants des Barils)

CAUTION : 300 euros

CAUTION MÉNAGE : 100 euros

CIMETIÈRE

TARIFS DES CONCESSIONS

AU 1^{ER} JANVIER 2018

CONCESSIONS TRENTENAIRES :

150 euros

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES :

220 euros

ÉLECTIONS AUX BARILS

PRÉSIDENTIELLES, RÉSULTATS DU 2^E TOUR

Taux de participation : 84,3 %

Emmanuel Macron : 62,31 %

Marine Le Pen : 37,69 %

LÉGISLATIVES, RÉSULTATS DU 2^E TOUR

Taux de participation : 57,80 %

Bruno Le Maire (En Marche !) : 75,56 %

Fabienne Delacour (Front National) :

22,44 %

Travaux et aménagements

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA MAIRIE

La chaudière très vétuste étant en panne régulièrement (elle assure aussi le chauffage de la salle Maurice Durey), il fallait procéder à son remplacement et en profiter pour améliorer les performances énergétiques de la mairie afin de réduire les coûts de consommation. Nous avons bénéficié de l'aide de Monsieur Sylvain Labiche, conseiller en énergie partagée pour monter un dossier nous permettant d'avoir une subvention de la région et de l'état et pour choisir les entreprises après un appel d'offres. Coût du remplacement de la chaudière : 10326,66 euros HT. Coût de l'isolation des combles : 7671,15 euros HT. Pour ces travaux, La commune a bénéficié d'aides financières de la région dans le cadre du dispositif « Programme contractualisé de maîtrise de l'énergie » à hauteur de 40 % et de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux » à hauteur de 40 % également. L'autofinancement pour les Barils est donc de 3593,81 euros.



Le conseil municipal du 2 juillet avait retenu la proposition de l'entreprise Jérôme Louveau de L'Aigle pour les travaux d'isolation et celle de la SARL Mural'gaz pour la chaudière.

Au cours d'un comité de pilotage animé par Monsieur Labiche qui s'est tenu à la mairie le 15 septembre, avec des représentants de l'INSE, de la Région et de l'État, Philippe Obadia a vivement remercié tous les acteurs qui ont permis la réalisation de ce projet.

RÉNOVATION ET EXTENSION DE CENTER PARCS

Ce n'est plus un projet mais une réalité. Cette année 203 cottages ont déjà été rénovés. Sont programmés prochainement la réfection de la toiture de la bulle, le réaménagement de l'accueil et de l'entrée aqua mundo, la remise aux normes et au goût du jour de l'hôtel, la restructuration de la ferme pédagogique... En ce qui concerne directement Les Barils, 250 cottages haut de gamme sortiront de terre au niveau de l'actuel bar du golf. Le golf s'étendra autour du château avec à proximité de ce dernier un nouveau club house. Le château sera ravalé, les huisseries changées mais l'intérieur restera en l'état. La fin des travaux est prévue pour 2022. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces transformations dont l'objectif est de redonner un certain cachet et une nouvelle attraction au domaine des Bois-Francis qui fêtera ses 30 ans en 2018. Les chefs de projet de Pierre et Vacances ont rencontré régulièrement cette année les maires des Barils et de Pullay pour les tenir informés.

TRAVAUX DE SÉCURISATION DU BOURG

Lors du conseil municipal du 7 juillet, Philippe Obadia a rappelé l'engagement de la commune pour sécuriser la circulation de la RD 166. Après les ralentisseurs et la porte d'entrée, la dernière tranche de travaux se situe au carrefour de la RD 166 et de la VC 38. Les retards pris pour leur réalisation ne sont pas du fait de la commune. Le coût prévisionnel de l'opération, prévu dans le budget primitif 2018 s'élève à 47 127,50 euros HT. Le département a été sollicité, il financera le projet à hauteur de 18 851 euros au titre des amendes de police.

ACHAT DE L'AUBERGE DES BARILS

À la fin de l'été 2016, la Mairie avait exprimé son désir de vouloir maintenir aux Barils un restaurant de qualité et du terroir et a entamé un long travail sur la possibilité d'acheter l'auberge. Une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie a mis en évidence la potentialité de l'établissement, compte tenu de la proximité de Center Parcs et de l'attractivité touristique du sud de l'Eure. À côté de l'activité restauration, il serait judicieux de développer une épicerie avec la vente de produits régionaux ainsi que des animations, en particulier culinaires. Il serait intéressant d'ouvrir en parallèle un café avec une licence 4, achetée par la Mairie. Ce type de licence coûte entre 4 000 et 10 000 euros (il y en a une en vente actuellement à Bourth). Un label bistrot de pays pourrait être également décerné. L'étude de la CCI montre qu'il est indispensable de développer la communication autour du futur établissement via les réseaux sociaux, les applications téléphoniques, la signalétique. La chambre de commerce et d'industrie a conseillé à la Mairie des Barils d'acheter le fonds avec les murs, d'autant plus que le droit de préemption ne s'exerce que sur les murs. Elle ne pourrait pas intervenir sur les activités du fonds si celui-ci était racheté par quelqu'un d'autre. En revanche, le fonds pourrait être éventuellement revendu dans 10 ans à l'exploitant qui serait alors tenu de respecter le cahier des charges établi par la Mairie.

La Chambre de Commerce proposera des candidats pour gérer le fonds dans l'esprit que souhaite la municipalité, à savoir une restauration basée sur des produits frais et locaux. Les subventions portant également sur les travaux, il a été demandé des devis pour embellir la façade, faciliter l'accessibilité, en particulier pour les handicapés, créer une terrasse à côté de l'entrée de l'église. Le loyer du gérant remboursera une partie du prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal du 3 octobre à l'unanimité des membres présents a autorisé le Maire à négocier l'achat du restaurant. Christophe David et Philippe Obadia se sont mis d'accord sur les montants suivants :

Murs : 115 000 euros

Fonds : 63 000 euros

Dans le même temps, des banques ont été contactées pour étudier les propositions de prêt les plus avantageuses pour la commune. Un dossier de subvention a été déposé le 27 octobre auprès du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et il en sera de même pour d'autres organismes comme LEADER ; ces subventions peuvent atteindre en 20 et 30 %. Le 10 novembre, le Maire a présenté une proposition de prêt au conseil municipal et lui a demandé l'autorisation de signer la promesse de vente.

BOÎTE AUX LETTRES

Elle remplace la cabine téléphonique au bas des escaliers de la mairie, endroit plus facile d'accès et mieux sécurisé.



AMÉNAGEMENTS A LA PRAIRIE

Au printemps, les bassins de rétention ont été clos par des membres de l'équipe municipale et 2 cages de foot avec un filet et un panier de basket ont été installées au mois d'août pour un montant de 2 144 euros.



TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE MAURICE DUREY

Suite au passage du bureau VERITAS, en charge de vérifier annuellement les installations électriques et de gaz ainsi que les appareils de cuisson, des petits travaux de mises en conformité ont dû être effectués. La hotte a été nettoyée par une entreprise spécialisée et les tuyaux de gaz ont été peints en jaune comme le prévoit la réglementation.





PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU étant désormais une des compétences de l'intercommunalité, il a été approuvé officiellement par le conseil communautaire du 12 juillet 2017. La réunion publique du 10 juin a présenté le projet de règlement aux ainsi que le zonage.

1/ Les zones urbaines : Zones U

Sont classés en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

- > La zone U correspond à la zone d'habitat du territoire concentrant les équipements publics. Elle délimite les secteurs bâtis du village.
- > **La zone U comporte un sous-secteur Ui**, urbain de loisirs. Ce secteur regroupe les emprises urbanisées liées à Center Parcs.

2/ Les zones naturelles et forestières : Zones N

Sont classés en zones naturelles et forestières les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels, soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles, soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

- > La zone N est une zone de préservation du patrimoine environnemental et paysager communal qui regroupe les ensembles boisés.
- > **La zone N comporte un sous-secteur Nh**, naturel d'habitat. Ce secteur concerne les constructions regroupées des principaux hameaux des Barils : La Forêt, Le Plessis, La Flouterie, Le Cotin... Où sont permis

les changements de destination ainsi que certaines habitations du village situées à proximité de corps de ferme à des conditions précises.

- > **La zone N comporte un sous-secteur Nj**, naturel de jardin. Ce sous-secteur englobe des jardins dans le but de maintenir des espaces de nature et végétalisés au sein de l'habitat tout en permettant la création de petites constructions adaptées à cette fonction.
- > **La zone N comporte un sous-secteur Ne**, naturel d'équipement. Ce sous-secteur a été défini sur des secteurs ayant une vocation sportive, de loisirs et de convivialité.

La mise en place de la réglementation du PLU se fera au début du premier trimestre 2018, après la consultation de toutes les personnes publiques associées et une enquête publique diligentée par l'INSE en décembre et en janvier. En attendant, nous sommes toujours soumis au règlement national d'urbanisme.

SIGNATURE DE LA CHARTE ZERO-PHYTO NIVEAU 1

Elle a été signée le 17 mars 2017 entre Philippe Obadia, maire des Barils, Michel Cohu, président d'Eure-et-Loire Nature et Vincent Bonte, président du syndicat d'eau de Verneuil-Est. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne peuvent plus utiliser les produits phytosanitaires sur les espaces publics. Seuls les stades et les cimetières ne sont pas concernés. La commune des Barils a souhaité aller plus loin afin d'obtenir à terme un label garantissant le respect de bonnes pratiques pour une meilleure préservation de l'environnement. Cela passe entre autres par une gestion différenciée des espaces herbeux, il ne s'agit pas de tondre systématiquement et n'importe comment. L'exemple de ce qui a été fait dès cette année à la Prairie est révélateur de cette politique à laquelle tient particulièrement la municipalité : un espace tondu régulièrement, celui du terrain de sport, un autre un peu moins, entre la soixantaine d'arbres du verger. Le reste du terrain est resté en jachère pour préserver la microbio-diversité et la prolifération des fleurs des champs. Les marguerites y ont d'ailleurs fleuri abondamment ce printemps (*voir photo page 13*). Enfin les bassins de rétention ont été clos pour une question de sécurité mais aussi pour préserver la vie dans ce milieu semi-aquatique. La signature de la charte implique également une aide gratuite à la communication via Eure-et-Loir Nature : exposition expliquant les dangers des pesticides à la signature de la charte, petits panneaux, et animations pédagogiques programmées pour 2018.



FLEURISSEMENT

Le jury départemental de villes et villages fleuris vient de confirmer notre fleur et nous a décerné cette année le **prix d'honneur** pour récompenser nos efforts en matière de fleurissement et de préservation de l'environnement. Aux dires du jury ce ne sont pas la multiplication des jardinières ou des suspensions qui font la qualité d'un fleurissement mais la diversité des plans et des couleurs, le choix de plantes vivaces si possible peu gourmandes en eau, le paillage de certains massifs, les arbustes fleuris, le verger, bref la création d'espaces naturels s'intégrant aux mieux dans l'environnement et entretenus avec soin. Philippe Obadia, passionné de jardinage, veille particulièrement depuis des années au fleurissement du village avec la collaboration précieuse de Mesdames Joubert et Vallon et l'aide technique de Joël Tranchant, dans la lignée de Madame Vilain qui fut à l'origine de notre première distinction lors de son mandat de maire.



Par ailleurs, le jury du concours des maisons fleuries des Barils composé de Mesdames Brunet, Joubert et Vallon a récompensé cette année Madame Briand (1^{er} prix), Madame Hugues (2^e prix) et Madame Petit (3^e prix). Elles ont reçu un bon d'achat (de 50 à 30 euros) complété par la somme de 10 euros offerte par notre partenaire les établissements Bourgeois de Bourth. Nous félicitons les lauréates ainsi que tous les habitants qui contribuent à l'embellissement de notre environnement.



RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les containers sont ramassés le jeudi matin. Si un jour de la semaine est férié, le ramassage s'effectue le vendredi. Des containers collectifs verre et plastique ont été installés à la Forêt, sur la dalle de la réserve à incendie (avec l'autorisation du SDIS). Pour les résidences secondaires un container collectif à clé se trouve sur le parking du cimetière. À noter que l'on peut encore regretter quelques incivilités : des usagers qui « oublient » leurs sacs noirs sur la voie publique et d'autres qui « se trompent » de containers en bourrant celui des autres. Il faut savoir que les sacs noirs qui sont en dehors des containers ne sont pas ramassés et c'est à la Mairie de « se débrouiller » même si nous n'avons plus la compétence. En cas de perte ou de vol de badges ou de la carte d'entrée à la déchetterie, nous vous remercions de contacter directement la Maison d'information au public (MIP) de Verneuil, 84 rue du Canon. Tel : 02 32 32 93 01.

RÉGLEMENTATION :

Dans chaque lettre d'infos nous rappelons tout en les complétant si nécessaire ces quelques points de la réglementation en vigueur qu'il convient par conséquent de respecter.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Selon un arrêté municipal, chaque habitant est dans l'obligation, d'entretenir sa portion de trottoir (désherbage, déneigement) et de caniveau tout au long de son habitation et de son terrain.

ÉLAGAGE ET FAUCHAGE

Les plantations en bordure du domaine public ne sont permises qu'à une distance minimale de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres et de 0,5 mètre pour les autres. Les haies dans les courbes ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 mètre sur une longueur de 30 mètres de chaque côté de la route. Il faut tailler en hauteur les arbres qui gênent la circulation des engins agricoles, des camions et des cars scolaires. Tous les ans, au mois d'octobre, un point est fait en conseil municipal sur l'élagage et un courrier est envoyé aux habitants qui ne respectent pas la réglementation.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Il est réglementé par un arrêté préfectoral. L'incinération peut uniquement se faire **ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 15 MARS** afin de prévenir les incendies et leur propagation. Les feux sont commencés lorsque le jour est levé, avant 10 heures et achevés avant l'arrivée de la nuit.

LES VÉGÉTAUX NE POUVANT ÊTRE BRÛLÉS :

Il est interdit de brûler l'herbe et les tontes. Leur revalorisation par compostage est aisée et leur combustion difficile. Il en est de même pour les souches qui brûlent très mal et des résineux (thuyas, sapin...) qui par leur composition rendent plus dangereuse le contrôle d'un feu.

L'incinération de tout déchet autre que végétal (ordures ménagères, pneumatiques, déchets d'emballages...) est formellement interdite en tout temps et en tout lieu.

LES LIEUX DE BRÛLAGE :

Ne faites jamais de feu à moins de 50 mètres des infrastructures et des lieux suivants :

- > **Routes : attention à ne jamais gêner la visibilité des usagers !**
- > **Lignes électriques et téléphoniques**
- > **Cultures et récoltes**
- > **Tout bâtiment même s'il vous appartient.**

Tout en respectant ces distances, les fumées ne doivent en aucun cas les atteindre.

En cas d'alerte pollution aux particules fines, tout brûlage est strictement interdit.

Si vous décidez de brûler vos déchets végétaux, merci de penser à vos voisins afin de ne pas les enfumer.

Dans le cas du non-respect de la période d'incinération et de la réglementation, les pompiers sont susceptibles de se déplacer.

TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Les travaux bruyants de jardinage et de bricolage (tondeuse, tronçonneuse, tailleuse à haie, débroussailleuse...) sont interdits en dehors des créneaux suivants :

- > **Lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30**
- > **Samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**
- > **Dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Nos habitants ont du talent

Marie Millot, la sympathique propriétaire de la cabane perchée, a mis en pratique chez elle les principes de ce que l'on appelle la permaculture. Elle nous a ouvert les portes de son petit coin de paradis...

« Je ne suis pas une experte en jardinage mais depuis quelques années je plantais quelques légumes comme tout le monde (sans engrais chimique et pesticide bien sûr).

Puis j'ai eu l'occasion de visiter la ferme du Bec Hellouin qui n'est pas très loin des Barils. Sur un terrain réduit de 1 500 m² ils obtiennent les mêmes rendements que sur une terre d'un hectare mais travaillée en monoculture et avec des engins motorisés.

Cette visite m'a complètement décidé d'essayer cette année sur mon petit bout de jardin. Je ne m'attendais pas trop à un résultat vraiment extraordinaire la 1^{re} année alors je me disais que tout ce qui pourrait pousser serait de toutes les façons du bonheur !

J'ai commencé par faire quelques semis sous la bulle qui m'a servi de serre. Puis dès que j'ai pu, j'ai formé des buttes en superposant les couches : branchages qui pourriront au fil du temps, fumier de cheval du voisin, compost que je mitonne au fond du terrain depuis plusieurs années et terre que j'avais conservée lors des fondations de la maison.



J'ai d'abord dessiné un jardin en m'inspirant d'un mandala. Au début le côté buttes de terre sans rien dessus faisait un peu sinistre mais tout vient à point...

J'ai rapidement planté les oignons et les échalotes en pleine terre. Comme j'adore les asperges vertes et qu'il faut attendre 2 à 3 ans pour en avoir j'ai enchaîné sur 18 griffes d'asperges en ajoutant du sable à ma terre pour me donner toutes les chances d'en manger un jour !

Ont suivi au fil des semaines courgettes, potirons, choux-fleurs, poireaux, fraisiers, tomates, haricots verts jaunes

mange tout, pommes de terre, melons, épinards, concombres, artichauts, blettes, betteraves, onagre, bourrache, courges, persil, basilic, thym, ciboulette, sauge, salade, tomatilles vertes et violettes.

À part suivre les indications du tableau d'associations de plantes et pailler les buttes avec mes résidus de tonte des allées afin de conserver l'humidité que le goutte-à-goutte leur distillait je n'ai plus fait grand-chose si ce n'est de récolter.

Le résultat a dépassé largement mes espérances au fil des mois. Pas de maladie, pas de limaces, pas de bestioles indésirables, juste les pigeons ramiers qui sont venus manger les feuilles de chou-fleur au démarrage car elles sont tendres et ils adorent ça. Mais le chou-fleur est robuste et il continue à faire comme si de rien était !!! Et bien sûr, pas d'engrais chimiques, et pas de pesticides. Tout ce petit monde végétal se protège mutuellement des indésirables.

À ceux qui auraient une hésitation à se lancer je dis foncez et commencez par une ou deux buttes, vous serez surpris du résultat ! »



FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le budget primitif de la commune étant équilibré, il a été proposé de reconduire les taux pour l'année 2017. Taxe d'habitation : 7.28 %. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6.06 %. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.70 %. Cotisation foncière des entreprises : 13.62 %. Le produit attendu des taux pour 2017 s'élève à 182 600 euros.

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Le contrat de l'agent communal n'ayant pas été renouvelé, la mairie fait pour le moment appel pour des tâches ponctuelles à Monsieur Christophe Veillard, autoentrepreneur. Pour le nettoyage des locaux communaux, une entreprise a été missionnée. Au printemps la Mairie étudiera la possibilité de recruter un nouvel agent communal.

CAMERAS DE SURVEILLANCE PLACE DE L'ÉGLISE

En concertation avec la gendarmerie et après l'accord de la Préfecture, deux caméras de vidéo-surveillance seront installées sur un mur de l'église en 2018 pour un montant de 1 821 euros HT.

AMÉNAGEMENTS DE JEUX ET DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

L'installation à la Maison des Barils d'un portique, d'un toboggan et d'un tourniquet est prévue pour l'été 2018. Des tables de pique-nique équipées d'une poubelle seront installées à la Mimboulière, à la Maison des Barils et à la Croix des Sapins.



LE PROJET VIGNE ET GONORD

Les sources de la Vigne et de Gonord constituent une air d'alimentation et de captage, c'est-à-dire l'ensemble de la surface dont les eaux par ruissellement ou infiltration sont susceptibles d'atteindre un captage en eau potable. Une bonne gestion de ces zones est indispensable pour assurer la qualité de l'eau potable distribuée. Les sources de la Vigne participent à l'alimentation de Paris et la source Gonord, gérée par le syndicat d'eau de Verneuil est, alimente notamment la ville de Verneuil.

Il faut savoir que le sous-sol de notre territoire est karsifié, c'est-à-dire que la roche est fracturée à cause de phénomènes naturels. L'eau souterraine circule ainsi rapidement et préférentiellement via ces fractures. Les transferts d'eau sont donc à risque à cause de l'infiltration directe sans épuration naturelle. Un moyen de diminuer les risques de contamination consiste à favoriser des aménagements parcellaires permettant de ralentir les écoulements et de filtrer l'eau avant qu'elle ne rejoigne la nappe. En 2014, Eau de Paris avait initié le projet « Eau et aménagements parcellaires » dans le but de mettre en place une véritable expertise de terrain et un

échange constructif avec les acteurs locaux. Au cours de l'automne 2017, 13 étudiants ingénieurs de l'institut UniLaSalle de Beauvais ont été sur notre territoire dans le cadre de leur formation. À la mairie des Barils, nous avons rencontré Claire et Florent (notre photo). Ces étudiants vont mesurer la vitesse des cours d'eau, installer des stations évaluant leur hauteur. Certains d'entre eux longent des exploitations agricoles. Ils vont identifier les vecteurs de transferts à risques (cours d'eau, fossés, drainages, gouffres...) et les aménagements existants (haies, bandes enherbées...). Il s'agira ensuite de mettre en œuvre les propositions issues du diagnostic initié en 2014 :

- > Construire les premiers aménagements tests chez des agriculteurs volontaires
- > Émettre des propositions aux services de l'état pour qu'ils définissent par arrêté les périmètres de protection des captages contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles
- > Poursuivre les actions volontaires menées par les organismes agricoles et les agriculteurs pour diminuer leur impact sur la qualité de l'eau.

Bienvenue aux Barils



Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre village Solenne Richer. Cette jeune femme, née en 1983, a choisi une maison aux Barils pour pouvoir créer un jardin permaculture et vendre le surplus de sa production. La permaculture (voir l'article consacré à Marie Millot) est une méthode écologique et naturelle pour cultiver son jardin et se procurer ainsi des fruits et légumes frais et en abondance sur un terrain réduit. Solenne prévoit d'installer chez elle

un potager de 1 000 m² ainsi qu'une serre et compte proposer des activités pédagogiques. Ouverture prévue au Printemps 2018. Elle pourrait ainsi compter la future Auberge des Barils parmi ses clients. Pour celles et ceux que cela intéresse, Solenne est également couturière.

Nous souhaitons la bienvenue à Solenne et nous sommes très heureux de tout ce qu'elle pourra apporter à notre village.

Brèves

COLUMBARIUM

Le conseil municipal du 3 octobre a retenu la proposition de Munier Columbariums pour un montant de 6958,19 euros TTC comprenant un espace de dispersion et un columbarium. Installation prévue au printemps 2018.

TONDEUSE AUTOPORTÉE

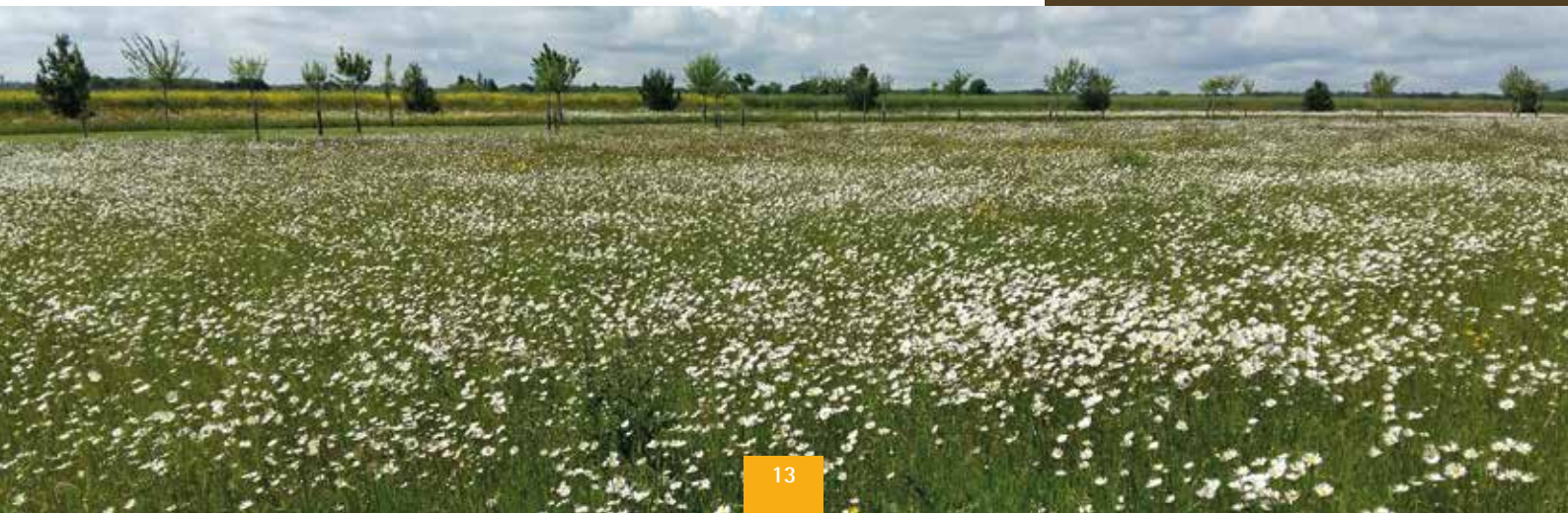
Afin de réduire à terme le coût annuel du prestataire chargé de l'entretien des espaces verts, une tondeuse autoportée a été achetée pour un montant de 4 690 euros HT.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE CENTER PARCS

À partir de 2018 les cartes devront être déposées au secrétariat de la mairie pour le 31 janvier et pourront être récupérées avant la mi-février.

COLIS DE NOËL

Avec l'accord du conseil municipal, les colis de Noël qui sont réservés aux personnes âgées d'au moins 70 ans qui n'ont pas participé au repas des Anciens seront composés uniquement de produits régionaux de qualité afin de privilégier les circuits courts et d'encourager nos entreprises locales. Ces colis seront distribués par les élus avant la fin de l'année.



Homage à Henri Triboy

Henri Triboy s'est éteint en octobre dernier. Pour lui rendre hommage nous publions le discours prononcé par le Maire à ses obsèques, mardi 17 octobre 2017.

« Je connaissais Henri depuis mon enfance et j'ai toujours apprécié sa gentillesse et sa simplicité.

Il était très aimé de ses proches, c'était un homme bon, un ami fidèle, un époux et un père aimant

Henri est parti il y a quelques jours, rejoindre ses amis, ses parents, son fils, Alain.

Il était tourné vers les autres, c'était quelqu'un de droit, un citoyen engagé ; il a été pendant de nombreuses années conseiller municipal, tout comme le seront plus tard Simone puis aujourd'hui Bruno. Ancien combattant il était devenu le portedrapeau des Barils et il était toujours fidèlement à mes côtés pour les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.

Henri aimait la France, ses valeurs, son histoire et aimait aussi beaucoup son village ; il appréciait particulièrement, en vous fixant de ses yeux clairs et malicieux, vous raconter des épisodes de la vie d'autrefois.

Il avait le sens de la fête et le goût des autres et aimait donner le meilleur de lui-même en toutes circonstances.

Il nous manquera bien sûr mais nous avons eu la chance de le rencontrer à un moment de notre existence, de croiser son regard, de partager ses joies et aussi ses peines.

Avec Henri disparaît un être très attachant mais il nous laisse un exemple, le sien, et un message : aimez la vie, aimez vos proches et profitez avec eux de l'instant présent. ».



Les Barils en images



À vos agendas

VŒUX DU MAIRE ET GALETTE DES ROIS

Dimanche 14 janvier à 15 heures, salle Maurice Durey.

REPAS-DANSANT

Samedi 3 février à 20 heures, salle Maurice Maurice Durey. Organisé par le Comité des Fêtes.

CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche 1^{er} avril à 10 h 30 dans le jardin de la Maison des Barils.

8 MAI et 11 NOVEMBRE 2018

Rendez-vous directement à 11 heures au Monument aux Morts. Vente de bleuets et cérémonie suivie d'un apéritif à la Maison des Barils.

À LA DÉCOUVERTE DE NOS PLANTES SAUVAGES

Samedi 9 juin 2018 de 10 heures à 12 heures Rendez-vous devant la mairie. Activité organisée par Eure-et-Loir Nature, en partenariat avec la Mairie des Barils dans le cadre de la signature de la charte zéro-phyto.

FÊTE NATIONALE

Samedi 14 juillet 2018. Cérémonie aux Monuments aux morts à 11 heures, suivie d'un cocktail salle Maurice Durey à 11 h 30. Lâcher de ballons.

FÊTE COMMUNALE

dimanche 19 août 2018

REPAS DES ANCIENS

Samedi 1^{er} décembre 2018

NOËL DES ENFANTS

Dimanche 2 décembre 2018.

Des invitations seront envoyées aux intéressés dans la première quinzaine de novembre.



Vous connaissez certainement Alain et ses moustaches légendaires. Ce petit portrait vous permettra d'en savoir un peu plus sur lui...

Alain BRUNET

Conseiller municipal

Né le : 4 octobre 1958 à La Haye-Saint-Sylvestre (Eure)

Signe astrologique : Balance

Qualités : courageux, ponctuel, sympathique, sens de l'humour

Défaut : un peu râleur

Aux Barils depuis : 1996

Plat préféré : la tête de veau

Animal préféré : le mouton

Petits bonheurs : chiner, se balader

Ce que j'aime le plus chez les autres : La franchise et la politesse

Ce que je déteste le plus : le mensonge, l'arrogance, la jalousie

Ils ont voté pour la première fois en 2017



1



2



3

1. Loïc Magnin

2. Brandon Maille

3. Lucas Lautar

Naissances

- Anissa Kante,
le 23 mai 2017 à Dreux

Mariage

- Caroline Letessier
et Cyrille Brochier,
le 22 juillet 2017

Décès

- Emmanuel Journo,
le 21 mai aux Barils (Center-Parcs)
- Henri Triboy,
le 11 octobre 2017 à Trappes (78)

Conception et réalisation :
STUDIO ROUGE MARINE
Tél. 02 33 32 87 42

Rédaction et coordination :
Philippe Obadia

Photos :
Philippe Obadia, Dominique et Patrick Joubert.
Avec la participation d'Isabelle Vallon
et de Francine Brunet.

Relecture :
Isabelle Vallon et Dominique Joubert

Tirage :
300 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique